Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 035-213500721-20260528-202616-DE

# DECISION DU MAIRE 2026/23
# MEUBLES CELLULE B MAISON DE SANTE

Le Maire de la commune de Chatillon-en-Vendelais,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2122-22 et L2122-23,

**VU** la délibération du Conseil Municipal n°2026.04.44 en date du 26 mars 2026 par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé, par délégation, de prendre certaines des décisions prévues à l'article L2122-22 susvisé,

**VU** les articles L2123-1 et R2123-1 du Code de la Commande Publique,

**Considérant** la nécessité d'installer des meubles dans la cellule B de la maison de santé située 4 C rue de Bretagne, 35210 Châtillon-en-Vendelais ;

**Vu** les devis reçus en mairie ;

**DECIDE**

Article 1 : de retenir le devis de l'entreprise JMA Jean Melot Agencement, 21 rue de Bellevue, 35210 Châtillon-en-Vendelais en vue de fabriquer et de poser un meuble vasque et un meuble haut dans la cellule B de la maison de santé pour un montant de mille quatre cent soixante-dix-neuf euros et quatre-vingt-quatre centimes HT (1 479.840€) soit mille sept cent soixante-quinze euros et quatre-vingt-un centimes TTC (1 775.81€)

Article 2 : le maire et le receveur municipal seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 3 : les crédits nécessaires au paiement des dépenses sont inscrits au budget 2026 de la commune à l'opération 165« Maison de santé » article 2188.

*Fait à Chatillon-en-Vendelais,*
*Le 08/09/2026*
*Le Maire,*
*Jean-Luc DUVEL*

MAIRIE de CHATILLON en VENDELAIS (Ille-et-Vilaine)